

# Charte de Qualité de l'Environnement Et Activité aéronautique Aérodrome d'ITXASSOU

## 1-Présentation de l'aérodrome

L'aérodrome s'étend sur la commune d'Itxassou, pour une superficie d'environ 13 hectares.

### 1.1 Infrastructures:

#### **La piste :**

- Piste non revêtue (herbe)  
Orientation : 08/26  
Dimensions : 600 M X50 M
- Aménagement de deux bandes revêtues, 150m x 5 m, incluses dans la piste en herbe

**Taxiway :** Nil

**Aides visuelles :** Nil

**Aides radio électriques :** Nil

**Balisage :** Nil

### 1.2 Espaces aériens :

L'aérodrome d'Itxassou, est situé dans le SIV Biarritz, en espace aérien de classe G, sous la TMA 4 de Biarritz, espace aérien de classe E.

- Plancher : 1500' ASFC/2500'
- Plafond : FL115

### 1.3 Données administratives

En application de l'article D.222-1 du code de l'aviation civile, l'aérodrome est classé en catégorie D (- Aérodromes destinés à la formation aéronautique, aux sports aériens et au tourisme, et à certains services à courte distance).

Il est inscrit parmi les aérodromes agréés à usage restreint sur la liste N°3 annexée à l'arrêté Interministériel du 23 Novembre 1962 (relatif au classement des aérodromes suivant leur usage et leurs conditions d'utilisation) comme aérodrome réservé au vol à voile et aux avions de servitude.

Sur la base de l'article 3 de l'arrêté du 23 novembre 1962 modifié, la partie AD 1.1 paragraphe 7 de l'AIP France détaille les conditions exceptionnelles d'utilisation des aérodromes agréés à usage restreint.

L'aérodrome est sous régie d'Etat jusqu'en 2006.

L'article 28 de la loi n°2004-89 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit un transfert de compétences et de patrimoine portant sur l'aérodrome d'Itxassou.

En application de l'article D232-3 du code de l'Aviation Civile une convention est réalisée entre l'Etat et la commune d'Itxassou le 29 décembre 2006 concrétisant le transfert de compétence et de patrimoine.

Un accord de gestion entre la Commune et le Centre de Vol à Voile Robert Iribarne est signé le 07 Aout 2008, le Centre de Vol à Voile Robert Iribarne devenant le gestionnaire de l'aérodrome pour une partie des obligations contractées en application de la convention visée ci-dessus.

#### **1.4 Données environnementales**

L'aérodrome est situé sur la commune d'Itxassou, sur le Mont Ursumu (Altitude : 184m), à proximité des zones d'habitation dont notamment le Centre du village d'Itxassou.

L'intérêt de tous est de concilier les activités de l'aérodrome tout en préservant le cadre de vie des riverains.

## **2 Description des activités**

### **2.1 Activité de loisir, le Vol à voile**

#### **- Formation**

En termes d'activité le Centre de Vol à Voile (CVV) Robert Iribarne représente environ 80 licenciés, dont environ 20 Élèves en formation Pilotage Planeur, (chiffre 2013, le nombre de pilotes remorqueurs ULM est de 5, dont 4 sont également pilotes remorqueurs avions).

	<i>Chiffres 2014</i>	<i>Chiffres 2015</i>
<i>Total Heures planeurs:</i>	<b>1069</b>	<b>957</b>
<i>Nombre de remorqués:</i>	<b>1375</b>	<b>1199</b>

Description de la Flotte des remorqueurs :

Un Avion type Rallye et un ULM type Ikarrus

En 2014 la répartition du remorquage entre les 2 aéronefs était de 700 remorquages par avion et 675 par ULM

En 2015 la répartition a été la suivante :

82 remorqués par avion

1117 remorqués par ULM

A noter, un glissement progressif de l'activité remorquage par avion vers l'activité remorquage par ULM.

En 2015, le nombre d'heure de remorquages est réparti comme suit :

Avion : 09h

ULM : 272h

### -Voltige planeur

Une activité voltige est décrite dans les publications aéronautiques :

Nr 6690	Voltige ITXASSOU Aérodrome		SR à SS
43°20'15"N, 1000 m dans l'axe de RWY centrée sur l'ARP	001°25'20"W	4500ft AMSL 2000ft AMSL	Information assurée sur 123.5.Voltige planeurs. INFO provided on 123.5.Gliders aerobatics.

### 2.2 Activité de loisir Aéromodélisme

En termes d'activité, l'Air Club Basco Landais (ACBL) représente 20 licenciés en 2016.  
L'effectif des licenciés était de 16 en 2015, 35 en 2010, et 24 en 2005  
L'activité est décrite dans les publications aéronautiques :

Nr 9136	Aéromodélisme ITXASSOU Aérodrome	330ft ASFC	HJ
43°20'10"N, 001°25'30"W		SFC	Vols radiocommandés selonprotocole. Radio controlled model flying as per protocol..

Un protocole ACBL/DSAC-SO a été signé le 26 Février 2010.  
La déclaration d'activité à la commune a été faite et autorisée le 20 juin 2007

### 2.3 Activité Parachutage

Une Zone de parachutage est décrite dans les publications aéronautiques :

Nr 366	Parachutage ITXASSOU	FL115	SUM : SR-2100 WIN : SR-2200
43°20'15"N, 001°25'25"W		SFC	PPR BIARRITZ APP

Les aéronefs largueurs utilisent l'aérodrome pour l'embarquement des parachutistes.

Le 1<sup>er</sup> RPIMA utilise cette zone et s'est engagé via un protocole intitulé :  
« PROTOCOLE D'UTILISATION De L'AERODROME D'ITXASSOU – ACTIVITE DE  
PARACHUTAGES ».

### 2.4 Activité Aéronefs extérieurs autorisés

La réglementation ouvre la possibilité d'autorisations d'utilisation exceptionnelle de l'aérodrome par des aéronefs extérieurs.

Ces autorisations sont demandées auprès de la DSAC-SO.

Les conditions aérologiques particulières (notamment par vent de Sud) ont amené la DSAC-SO à ne délivrer des autorisations qu'aux pilotes confirmés (Qualification Instructeur ou Montagne).

### **3 Suivi d'application de la charte**

L'amélioration de la communication est le postulat de base pour un climat serein et constructif dans l'optique d'une démarche de concertation, de dialogue et de transparence entre les élus, les riverains, l'exploitant et les acteurs de l'aviation.

Pour entretenir un dialogue de qualité, il conviendra d'évaluer régulièrement les activités pour améliorer le cadre général des activités aéronautiques, réduire et prévenir la gêne sonore.

Pour ce faire, un comité de suivi sera créé, composé d'un représentant de chaque entité (Mairie, acteurs du domaine aéronautique, associations de riverains), il se réunira au minimum deux fois dans l'année afin, de faire un examen régulier des conditions d'application et de réalisation de la charte, d'étudier toute proposition d'évolution des protocoles.

#### **3.1 Améliorer la communication, l'information et la concertation**

##### **3.1.1 Formaliser une procédure de gestion des réclamations et réponses aux riverains**

Les réclamations pourront être déposées à l'aide du formulaire (annexe) téléchargeable sur le site internet de la mairie d'Itxassou, et adressées au guichet de traitement des réclamations (adresse sur le site).

L'utilisation d'internet sera privilégié, ce mode de transmission a l'avantage d'être rapide et permet d'examiner sans délais les réclamations reçues.

Les réclamations téléphoniques sont à exclure et ne pourront plus être prises en compte.

Les réclamations devront être les plus précises possible et comporter au minimum les rubriques signalées d'un \* dans le formulaire.

Les réclamations feront l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse dans un délai de 30 jours dans la mesure du possible (dépendant du délai des investigations techniques si nécessaires).

Le guichet traitera les réclamations et assurera l'envoi des réponses (investigations réalisées par la DSAC-SO en partenariat avec la mairie d'Itxassou)

Adresse du guichet des réclamations :

[accueil@itxassou.fr](mailto:accueil@itxassou.fr) ou [population@itxassou.fr](mailto:population@itxassou.fr)

Copie automatique guichet DSAC-SO : [dsac-so-environnement-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-so-environnement-bf@aviation-civile.gouv.fr)

3.1.2 Informer les usagers et les riverains de toute activité particulière (manifestation aérienne...)

Pour toute demande, et, après accord avec le créateur (commune d'Itxassou), l'information sera faite aux usagers et riverains.

### **3.2 Evaluer les nuisances, réduire et prévenir la gêne sonore**

Chaque activité fait l'objet d'un protocole validé en comité de mise en place de la charte de qualité de l'environnement et de l'activité aéronautique.

Le signataire s'engage sur le respect des procédures d'utilisation de l'aérodrome décrites dans le protocole

Les protocoles (listés au § 3.5) et la procédure sont annexés à la charte.

Mise en place un comité de suivi pour au minimum deux réunions annuelles.

Ce comité composé d'un représentant par entité des usagers, des acteurs aéronautiques, des associations sera piloté conjointement par le créateur (mairie) et la DSAC-SO.

Lors de ce comité seront examinés :

Les bilans d'activité

Les bilans des réclamations

Les éventuelles modifications et/ou propositions sur les protocoles et procédures

Toute amélioration susceptible de préserver l'activité et la quiétude des riverains

### **3.3 Engagements des acteurs de la charte de qualité**

Les acteurs du domaine aéronautique s'engagent à respecter les principes édictés dans la charte de qualité environnement, s'engagent à respecter les consignes décrites dans les protocoles et sensibiliser les adhérents des clubs afin de privilégier une pratique aéronautique dans le respect de la quiétude des riverains.

En comité de suivi, après examen des bilans d'activités et de réclamations, la charte et les protocoles pourront être amendés ou modifiés. En cas de manquement avéré et répétitif, le ou les acteurs identifiés feront l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'activité aéronautique.

Tout événement qui n'entre pas dans le cadre de cette charte est de la compétence du créateur.

### **3.4 Formulaire de Réclamation**

Document joint.

### **3.5 Annexes**

**Protocole vol à voile  
Protocole aéromodélisme  
Protocole Parachutisme  
Procédure de gestion des autorisations pour aéronefs extérieurs  
Formulaire de réclamation**

**Signataires - 5 DEC. 2016**

**Monsieur le Maire  
De la Commune d'Ixassou**



**Monsieur le Directeur  
de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Ouest**

*P. D.*  
**Philippe PIERRE**  
Direction de la sécurité de  
l'Aviation civile Sud-Ouest

**Monsieur le Président  
Du Centre de Vol à Voile  
(CVV) Robert Iribarne**

*Tou de l'azabon  
Emmanuel Iribarne*

**Monsieur le Colonel  
Commandant le 1<sup>er</sup> RPIMa de Bayonne**

**le colonel Frédéric BOS** *La S*  
commandant le 1<sup>er</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine



**Monsieur le Président  
De l'Aéromodélisme Club Basco-Landais (ACBL)**

**Monsieur le Président  
De l'Association contre les nuisances liées à l'aérodrome d'Ixassou (ANAI)**

## FORMULAIRE DE RECLAMATION

Aérodrome d'ITXASSOU (Pyrénées-Atlantiques)



(les champs précédés d'un \* sont obligatoires)

Date de dépôt (JJ/MM/AAAA) \*

### Renseignements sur le réclamant

Nom / Prénom : \*

Adresse :

CP-Ville : \*

Tél :  Courriel : \*

1ère réclamation

Réclamation renouvelée, nombre de fois :

### Renseignements sur l'événement

Date (JJ/MM/AAAA) : \*

Heure : (HH:MM) \*

Lieu / Adresse : \*

Immatriculation de l'aéronef (si possible) :

Type aéronef : \*  Avion  Remorqueur planeur  Hélicoptère  ULM  
(case à cocher)  Planeur  Aéromodèle  Drone

Description de l'aéronef \* (tout élément pouvant faciliter son identification)

### Nature des faits et nuisances subies \*

### Autres commentaires

Formulaire à compléter, à enregistrer puis à envoyer par courriel à :  
[accueil@itxassou.fr](mailto:accueil@itxassou.fr) ou [population@itxassou.fr](mailto:population@itxassou.fr)